

DEPARTEMENT DU CHER

**COMMUNE
DE
Touchay**

Arrondissement de St Amand
Md

Canton de Châteaumeillant

DELIBERATION
DE LA SEANCE DU

10 avril 2024

Convocation : 30/03/2024

Membres afférents au
conseil municipal : 11

Membres en exercice : 11

Membres présents :

BROSSAT Marilyn
ANDREATA Marc
BRAUTIGAM Margot
DAOUT Benoît
HERAULT Martine
LIARD Hélène
LAVEAU Patrick
OULOVSky Marie-Claude
RICHARD Martial

Membre(s) excusé(s):

BOULAND Philippe
ROBLIN Dominique

Membre(s) absent(s) :

POUVOIRS :

BOULAND Philippe à
LAVEAU Patrick

ROBLIN Dominique à
BROSSAT Marilyn

Publié sur internet le : 25
avril 2024

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dûment convoqués salle de la mairie à 18h30, les membres présents se sont réunis le 10 avril 2024 sous la présidence de Madame Marilyn BROSSAT, maire de la commune de Touchay.

DCM-2024-4 Vote des taxes directes locales

Considérant que la commune entend poursuivre ses investissements sans augmenter la pression fiscale sur ses habitants. Les taux appliqués en 2023 étaient :

1. Taxe foncière (non bâti) : 47,62 %
2. Taxe foncière (bâti) : 33.62 %
3. Taxe d'habitation : 15.24 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024

Le Conseil charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

SECRETAIRE DE SEANCE

MAIRE

Benoit DAOUT

Marilyn BROSSAT


